



CHÈRES ORMOISES, CHERS ORMOIS,

out début septembre, ce sera la rentrée des classes pour les élèves de l'école maternelle Saint-Exupéry et de l'école élémentaire Jacques Prévert.

Avant le grand jour, voici donc le bulletin municipal « rentrée » dans lequel vous trouverez les informations relatives à cette nouvelle année scolaire : les tarifs municipaux, les affaires scolaires, périscolaires, extra-scolaires ou encore les informations liées aux services proposés aux plus petits et aux jeunes Ormois.

Comme tout au long de l'année, les services de la mairie restent à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous souhaite une agréable lecture, une belle fin d'été et une bonne rentrée

Votre maire Alain TOUCHARD





LES VACANCES SCOLAIRES DE LA ZONE B

RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

Lundi 4 septembre 2023

TOUSSAINT

Du samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre 2023

NOËL

Du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024

HIVER

Du samedi 24 février au dimanche 10 mars 2024

PRINTEMPS

Du samedi 20 avril au dimanche 5 mai 2024

DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ

Samedi 6 juillet 2024

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial est calculé selon les critères déterminés par la CAF. Il est calculé pour une année civile. De septembre à décembre 2023 : le calcul se fait avec l'avis d'imposition 2021 (revenus 2020). De janvier à décembre 2024 : le calcul se fait avec l'avis d'imposition 2022 (revenus 2021).

Les parents sont invités à venir faire recalculer leur quotient familial courant janvier 2024, à l'accueil Périscolaire Maternel.

Le quotient familial peut être modifié en cas de changement de situation familiale ou professionnelle suivante :

 Décès de l'un des parents, séparation, chômage, longue maladie ou invalidité (se rapprocher de la CAF).

Le quotient familial permet aux familles de bénéficier de réductions sur les tarifs de la restauration scolaire, de l'accueil de loisirs, des classes de découverte, du club AdoLoisirs et des sorties organisées pour les 14-17 ans.

Le quotient familial se calcule comme suit :

1/12° du total des salaires et assimilés + prestations mensuelles⁽¹⁾ au moment du calcul du quotient familial

Nombre de parts

(Personne seule ou en couple : 2 parts ; 1er et 2e enfant : 0.5 part/enfant - Le 3e enfant : 1 part ; à partir du 4e enfant ou par enfant handicapé : + 0,5 part supplémentaire)

Répartition des quotients :

MONTANT DU QUOTIENT	LETTRE	PARTICIPATION DES FAMILLES
Supérieur à 2 802 €	A1	100 %
Compris entre 1 571 € et 2 801 €	A2	92 %
Compris entre 1 223 € et 1 570 €	В	83 %
Compris entre 1 068 € et 1 222 €	С	75 %
Compris entre 917 € et 1 067 €	D	67 %
Compris entre 797€ et 916 €	E1	59 %
Compris entre 762 € et 796 €	E2	59 %
Compris entre 609 € et 761 €	F	50 %
Compris entre 457 € et 608 €	G	42 %
Compris entre 302 € et 456 €	Н	33 %
Inférieur à 301 €	I	25 %

(1) Il s'agit des droits ouverts, à l'exclusion des rappels et indus.



ORMES MAGAZINE N°112 | Magazine d'information édité par la Mairie d'Ormes : 147 rue Nationale 45140 ORMES - Tél. : 02 38 70 85 20 | Directeur de publication : Alain Touchard, Maire | Rédaction : Delphine Bourrier | Conception et réalisation Force Motrice | Crédits photos : couverture Adobe Stock, Mairie d'Ormes | Tirage : 2 500 exemplaires. Dépôt légal : juillet 2023. N°15SN en cours d'attribution.





INSCRIPTIONS ET FACTURATION UNIQUE:

CRÈCHE GRAINE D'ÉVEIL / ACCUEIL PÉRISCOLAIRE / ACCUEIL DE LOISIRS /
RESTAURATION SCOLAIRE / CLUB ADOS

MODALITÉS D'INSCRIPTION:

L'Accueil Périscolaire matin et soir, l'Accueil de loisirs, le Club Adoloisirs et la restauration scolaire: les inscriptions se font à l'APS maternel aux heures de permanences suivantes: le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 18h et le vendredi 14h à 18h ou sur l'Espace Famille Ormes en allant sur internet.

Pour l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire (APS), la restauration scolaire et le Club AdoLoisirs :

- 1 fiche fover
- 1 fiche enfant
- 1 fiche sanitaire avec photocopies des
- L'attestation d'assurance extrascolaire 2023 / 2024
- Le numéro allocataire CAF et/ou feuille d'imposition 2021 (revenus 2020)
- 1 copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés
- Justificatif de domicile

Aucune inscription enfant ne pourra être validée tant que le dossier Famille sera incomplet.

> Dates d'inscriptions pour les vacances

VACANCES SCOLAIRES	DÉBUT DES INSCRIPTIONS	FIN DES INSCRIPTIONS
Toussaint	Mercredi 13 septembre 2023	Mercredi 4 octobre 2023
Noël (fermé du 26 au 29 décembre 2023)	Mercredi 15 novembre 2023	Mercredi 6 décembre 2023
Février	Mercredi 17 janvier 2024	Mercredi 7 février 2024
Printemps	Mercredi 13 mars 2024	Mercredi 3 avril 2024
Été	Lundi 13 mai 2024	Mercredi 12 juin 2024



* LA FACTURE EN LIGNE : UN GESTE POUR LA PLANÈTE

Soyez acteur du développement durable, en adhérant à la facture en ligne dans votre espace personnel sur l'Espace Citovens.

Dès le début de chaque mois vous serez averti par mail de la mise à disposition de votre facture sur votre espaço

La facture électronique rempla cera l'envoi de la facture papie Les familles qui souhaitent ad hérer à la facture en ligne doiven en faire la demande via leur es pace privé sur l'espace Citoyens.

TRAITEMENT UNIQUE DE LA FACTURATION

ans l'objectif de simplifier les démarches administratives des usagers et réduire les dépenses, la Municipalité a mis en place la Facture Unique avec un seul dossier famille regroupant les informations nécessaires à la facturation. Une seule facture mensuelle et détaillée regroupe les prestations suivantes :

- ✔ Crèche Graine d'Éveil
- ✔ Périscolaire (matin et soir)
- ✔ Restaurant scolaire
- ✔ Accueil de Loisirs
- ✓ Club Adoloisirs

Les factures sont envoyées, à chaque famille, au début du mois suivant la fréquentation des structures.

Modes de paiement possibles: Chèque / Espèces / Tickets CESU (uniquement pour la crèche, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs pour les – de 6 ans) / Chèques vacances (ANCV) / Prélèvement automatique.

Le Paiement en ligne peut également se faire par carte bancaire via l'Espace Citoyens.



ESPACE CITOYENS: COMMENT ÇA

our accéder à l'Espace Citoyens, rendez-vous internet en tapant « www.espace-citoyens.net/ormes » ou via le site Internet de la ville : www.ville-ormes.fr en cliquant sur le logo « Espace Citoyens ».

Véritable guichet en ligne, accessible 24h/24h et 7j/7j, l'espace Citoyens offre de nombreux services à ses usagers.

Ce portail permet d'inscrire votre(vos) enfant(s) aux activité périscolaires et extrascolaires (restauration, périscolaire, centre de loisirs, club Adoloisirs) pour toute l'année, puis de gérer les réservations souhaitées.

L'espace Citoyens se décline en deux parties :

- Un espace public ouvert à tous et permettant d'accéder aux informations pratiques des différentes structures municipales (Crèche Graine d'Éveil, Relais Petite Enfance, restauration scolaire, accueils périscolaires, accueil de loisirs, club Adoloisirs, séjours d'été/hiver, etc.), des informations relatives aux tarifs, aux activités, les menus, etc.
- Un espace privé, accessible à l'aide d'un code famille et d'un mot de passe. Cet espace personnel permet aux familles d'accéder à leurs comptes, de payer et/ou imprimer leurs factures, de s'inscrire sur les activités périscolaires, au restaurant scolaire, à l'accueil de loisirs, à la crèche Graine d'Éveil, etc.)

> VOUS ÊTES SUR LA PAGE D'ACCUEIL DE L'ESPACE PUBLIC

Pour imprimer les documents

administratifs des différentes structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse



Accédez à votre espace privé

en saisissant votre code et votre mot de passe délivrés par le service enfance/ jeunesse de la ville.

Retrouvez dans cet onglet les informations relatives au fonctionnement

de l'Espace Citoyens, aux horaires, aux modalités d'inscription, à la tarification.

LA RÉSERVATION EN LIGNE

LES FAMILLES ONT LA POSSIBILITÉ DE RÉSERVER EN LIGNE LES PRÉSENCES DE LEUR(S) ENFANT(S) :

- ✓ Au restaurant scolaire
- À l'accueil périscolaire (matin et soir)
- ✓ À l'accueil de loisirs
- ✓ Au club Adoloisirs

MARCHE?

espace-citoyens.net/ormes www



ville-ormes.fr

Modifiez

postale,

moment

numéro de

téléphone et

courriel à tout

votre adresse

POUR ACCÉDER A VOTRE ESPACE PRIVÉ

- Vous avez déjà un dossier: un courrier vous indiquant votre code famille et votre mot de passe nécessaires pour accéder à votre espace personnel vous est envoyé.
- Vous êtes des « nouveaux Ormois » et vous souhaitez inscrire pour la première fois votre (vos) enfant(s) dans une structure municipale
 - > Inscrivez-vous en ligne sur l'espace

public de l'Espace Citoyens (voir ci-contre) et laissez-vous guider par les mails que vous recevrez sur l'adresse que vous aurez communiquée.

Un premier mail vous demandera de valider votre demande. Une fois cette première demande validée, le service enfance/jeunesse vous délivrera un mot de passe ainsi que votre code famille par courrier.

EFFECTUEZ VOS DÉMARCHES FAMILLES

Une fois identifié(e), vous arrivez sur votre Espace Citoyens personnalisé. Vous y trouverez toutes les informations concernant les activités de votre(vos) enfant(s) et vous aurez la possibilité d'effectuer vos démarches en ligne.

> VOUS ÊTES DANS VOTRE ESPACE PRIVÉ

Vérifiez vos coordonnées, modifiez vos identifiants, votre mot de passe

Retrouvez à cet emplacement tous les membres de votre famille.

Cliquez sur l'icône de l'enfant pour avoir accès à l'agenda des activités qu'il fréquente, modifier ses réservations ou signaler une absence.



Vos factures
à régler, déjà payées
et les archives de l'année

Cet espace de stockage est à votre
disposition. Vous pouvez y garder
vos documents : certificat médical,
avis d'imposition, factures afin de les
transmettre au service.

POUR RÉSERVER, VIA L'ESPACE CITOYENS, LES PRÉSENCES DE VOTRE (VOS) ENFANT(S), IL VOUS SUFFIT D'ACCÉDER À VOTRE ESPACE PRIVÉ.

- ✓ Renseignez les champs « identifiant » et « mot de passe » avec les identifiants qui vous ont été communiqués par mail.
- ✔ Cliquez sur l'onglet « vos Réservations ». Choisissez le prénom de votre enfant puis le service concerné
- ✓ Grâce au calendrier, cochez les présences souhaitées et cliquez sur « effectuer la demande »

Une fois la réservation faite, votre demande sera traitée dans les plus brefs délais et un mail de confirmation vous sera envoyé.

LE JARDIN DES ÂGES

CRÈCHE « GRAINE D'ÉVEIL »

epuis septembre 2022, la commune d'Ormes dispose d'une crèche réservée aux Ormois et aux familles de Boulay-Les-Barres, Bucy-Saint-Liphard et Bricy. Elle propose 20 places en accueil régulier et occasionnel, pour des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, du lundi au vendredi. de 8h à 18h.

L'équipe de la crèche « graine d'éveil » vous accueille au « Jardin des Âges » situé au 32 bis rue de Corroy 45140 ORMES

© 02 38 70 85 35 / 06 88 16 81 33 grainedeveil@ville-ormes.fr

Les horaires : Lundi au vendredi : 8h - 18h

La crèche est fermée 6 semaines et les jours fériés.

Les animations proposées par « Graine d'Éveil » : La crèche est un lieu aménagé et animé pour le bien-être des enfants avec des es-



paces dédiés au jeu, à l'éveil et à la motricité. Les ateliers proposés permettent aux enfants de découvrir, de manipuler, de partager et de s'amuser tout en restant dans un univers chaleureux.

L'accueil régulier à Ormes, ce sont aussi les assistant(e)s maternel(le)s. Pour les parents qui souhaiteraient un accueil individuel pour leur enfant, le Relais Petite Enfance se tient à leur disposition pour les accompagner dans leur recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) à Ormes.

PRÉINSCRIPTIONS:

Pour la rentrée de septembre 2023, à l'heure où nous rédigeons ce magazine (juillet), il reste encore quelques places disponibles à la crèche. Pour plus de renseignements merci de contacter Sarah TROUVÉ, responsable de la crèche, au 02 38 70 85 35 ou par mail : grainedeveil@ville-ormes.fr.

Sur demande, la responsable de la structure fera parvenir, par mail, un dossier aux parents. Ils devront alors le compléter et le retourner par mail ou le déposer dans la boîte aux lettres avant l'accueil de l'enfant.



RESPONSABLE CRÈCHE: SARAH TROUVÉ

© 02 38 70 85 35 / 06 88 16 81 33 grainedeveil@ville-ormes.fr

Ce service fonctionne grâce au soutien financier de la CAF du Loiret



R.P.E. - RELAIS PETITE ENFANCE (R.P.E.):

Le R.P.E. est un espace d'informations, d'animations, de rencontres, d'échanges animé par une Éducatrice de Jeunes Enfants. Ce service municipal est gratuit. Les créneaux d'animation sont destinés à des activités d'éveil et des temps collectifs de rencontre pour les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent.

Les horaires:

Horaires de permanences d'accueil :

Lundi de 11h30 à 12h30 et de 15h30 à 18h **Mercredi** de 10h30 à 13h30

Jeudi de 11h30 à 12h30 et 16h à 18h.

Horaires d'animation pour les assistants maternels et les enfants :

Les temps collectifs sont le lundi et jeudi de 9h30 à 11h30.

Les missions du RPE:

Pour les parents:

- Informer sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire
- Informer sur les modes d'accueil, les aides et les démarches à effectuer
- Favoriser la mise en relation entre les parents et les assistants maternels
- Accompagner dans votre rôle de particulier employeur

Pour les assistants maternels :

- Informer les professionnels
- Proposer des temps d'échange et d'écoute
- Organiser des ateliers d'éveil et animations
- Accompagner le parcours de formation continue
- Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels

 Promouvoir le métier d'assistant maternel

Les objectifs du R.P.E.:

Les objectifs de cette structure sont multiples mais vont dans un seul et même sens : aider les assistants maternels dans l'exercice de leur profession, aider les parents dans leur recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) et dans leurs missions de parents employeurs.

Le RPE accompagne, soutient, oriente les assistants maternels et les parents employeurs.



RESPONSABLE RELAIS PETITE ENFANCE: SARAH TROUVÉ

02 38 70 85 33 /

06 30 06 66 68 - rpe@ville-ormes.fr



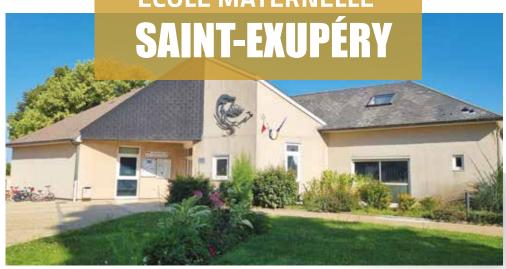
SERVICE PETITE ENFANCE DU RESPONSABLE DE SERVICE :

CHRISTOPHE BOURRIER

📞 02 38 70 83 13 - Petite-enfance@ville-ormes.fr



ÉCOLE MATERNELLE



La semaine d'école se fait sur une durée de 4 jours.

Les horaires de l'école

- Le matin : l'école ouvre ses portes à 8h20 et les referme à 8h30
- L'après-midi : l'école ouvre ses portes à 13h30 et les referme à 13h40
- Le soir : l'école se termine à 16h30

La pause méridienne :

- Un seul service de restauration scolaire de 11h40
 à 12h40
- Après la restauration (aux alentours de 12h40) les netites et movennes sections

12h40), les petites et moyennes sections iront directement se reposer sous la surveillance des ATSEM.

Les grandes sections se verront proposer divers pôles d'activités libres.

PLANNING DE L'ÉCOLE MATERNELLE SAINT-EXUPÉRY

7h30 8h30 11h40 13h40 16h30 18h30

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI APS ENSEIGNEMENT PAUSE MÉRIDIENNE ENSEIGNEMENT APS





ÉCOLE MATERNELLE SAINT-EXUPÉRY

Rue des Trois Cornets

DIRECTRICE: NATHALIE BERNARD

© 02 38 70 54 90 - ecm-saint-exupery-ormes@ac-orleans-tours.fr ou nathalie.bernard@ville-ormes.fr

LES ÉCOLES



La semaine d'école est effectuée sur 4 jours.

Les horaires de l'école

- Le matin : l'école ouvre ses portes à 8h20 et les referme à 8h30
- L'après-midi : l'école ouvre ses portes à 13h25 et les referme à 13h35

Le soir : l'école se termine à 16h20. Toute sortie d'école est définitive. Les enfants ne peuvent pas réintégrer l'accueil périscolaire après leur activité extrascolaire.

La pause méridienne

- Deux services de restauration scolaire de 11h45 à 12h35 et de 12h35 à 13h25
- Des activités seront proposées aux enfants sur la base du volontariat (sports, petites activités manuelles, jeux extérieurs...)

PLANNING DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES PRÉVERT

7h30 8h30 11h45 13h35 16h20 18h30

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI APS ENSEIGNEMENT PAUSE MÉRIDIENNE ENSEIGNEMENT APS



LE FONCTIONNEMENT

LA RESTAURATION SCOLAIRE est gérée par un prestataire extérieur qui assure la fabrication des repas, leur distribution dans les écoles, les accueils de loisirs, la crèche Graine d'Éveil. Les repas sont fabriqués sur place et déplacés selon le principe de la liaison chaude garantissant les meilleures conditions d'hygiène alimentaire.

Une diététicienne de la société contrôle les menus lors de la commission menus afin de garantir l'équilibre alimentaire pour chaque enfant.

Les menus sont affichés à l'entrée des écoles ou consultables sur l'espace famille accessible via le site internet de la ville : www.ville-ormes.fr (Infos Pratiques – Menus de la Restauration)



L'inscription doit obligatoirement être faite au préalable par les parents. Le formulaire d'inscription est disponible aux bureaux de l'Accueil Périscolaire maternel ou sur l'espace famille accessible via le site internet de la ville : www.ville-ormes.fr

Les inscriptions se font à l'APS maternel durant les permanences (lundi, vendredi, de 14h à 18h et le mercredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 18h).

3 modes d'inscriptions:

- L'inscription annuelle de l'enfant au restaurant scolaire se fait en début d'année scolaire. Les jours de présence sont fixés pour toute l'année scolaire.
- L'inscription au mois : les parents doivent faire l'inscription tous les mois via l'espace Citoyens ou par mail : enfance@ville-ormes.fr avant le 30 du mois précédent. Toutes les inscriptions faites, après cette date, sont considérées comme occasionnelles.
- L'inscription occasionnelle : il n'est pas fait application du quotient familial. Il est demandé à la famille de régler la somme de 4,90 € pour le repas.

EN CAS D'ANNULATION D'UN REPAS

- Si l'enfant est absent, le repas ne sera pas facturé si l'annulation est faite le vendredi précédent une nouvelle semaine (au plus tard 18h).
- Si l'enfant est malade sur plusieurs jours consécutifs, 1 journée de carence sera retenue (le 1er jour) et à partir du 2º jour, les repas ne seront plus facturés.

- Les absences pour professeurs absents, personnel en grève, sorties scolaires ne seront pas facturées.
- Si l'enfant vient à l'école et est reparti dans la matinée pour cause de maladie, cette journée sera facturée.
- Les certificats médicaux ne sont plus demandés et acceptés.

Il est impératif d'envoyer un mail : <u>enfance@ville-ormes.fr.</u> dès le premier jour de l'absence de votre enfant. A défaut, les jours d'absences seront facturés



ENFANTS ALLERGIQUES

En cas d'allergie(s) alimentaire(s) certifiée(s) par un allergologue, les parents doivent mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). La ville ne fournit pas de repas de substitution. Les familles doivent apporter le panier repas de l'enfant au restaurant scolaire de l'école élémentaire Jacques Prévert entre 7h30 et 8h30.

Un tarif particulier est appliqué.

TARIF: 2023/2024		ENFANTS ALLERGIQUES
A1	4,24€	1,41 €
A2	3,89 €	1,29 €
В	3,54 €	1,18€
С	3,19 €	1,06 €
D	2,84 €	0,95 €
E1	2,48 €	0,83 €
E2	2,48€	0,83 €
F	2,12 €	0,71€
G	1,77 €	0,60 €
Н	1,41 €	0,48 €
The second secon	1,07 €	0,36 €
ENFANTS EXTÉRIEURS	5,30€	1,63 €
REPAS OCCASIONNELS ORMOIS	4,90 €	1,63 €
REPAS OCCASIONNELS POUR LES ENFANTS EXTÉRIEURS	5,87 €	1,95 €
ADULTES AUTORISÉS	5,24€	

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)

LE FONCTIONNEMENT

Le matin:

Pour les maternels:

Les enfants sont accueillis le matin de 7h30 à 8h15.

Puis, les enfants sont accompagnés dans l'école.

Pour les élémentaires : Les enfants sont accueillis

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h20.

Vers 8h30 les enfants sont accompagnés dans leurs classes.

Le soir :

Pour les maternels :

Ils sont pris en charge à partir de 16h30 jusqu'à 18h30.

Ils sont accueillis dans les locaux de l'accueil périscolaire, Place Robert Mauger.

Pour les élémentaires :

Les enfants sont pris en charge dès 16h20 et ce jusqu'à 18h30. Une étude surveillée gratuite est mise en place le lundi, mardi et jeudi de 17h à 18h.

Les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) à l'étude surveillée doivent venir le(s) chercher au plus tôt à 18h.

Ils sont accueillis dans les locaux de l'école Jacques Prévert

Un goûter est servi à tous les enfants maternels et élémentaires. Le goûter est compris dans le tarif.

APS maternel et APS élémentaire : il est demandé aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de départ. Les parents sont invités à venir chercher leur enfant à partir de 17h (pas avant).

LES INSCRIPTIONS

L'inscription préalable est obligatoire.

Deux types d'inscriptions: soit au mois soit à l'année. Les inscriptions occasionnelles sont prises en compte en fonction du nombre d'encadrant et de la capacité des locaux.



PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

Les parents doivent signaler par écrit en début d'année les modalités de sortie de l'enfant. Si l'enfant part seul ou avec un tiers, une autorisation écrite doit être spécifiée sur la fiche de renseignements. (Pour des raisons de responsabilité, les enfants ne sont pas accompagnés aux activités sportives ou culturelles par les animateurs de l'accueil périscolaire.)

ABSENCES

- Si l'enfant est malade sur plusieurs jours consécutifs, 1 journée de carence sera retenue (le 1er jour) et à partir du 2e jour, les réservations périscolaires ne seront plus facturées si le service a reçu un mail à : enfance@ville-ormes.fr dès le premier jour de l'absence de l'enfant.
- Si l'enfant vient à l'école et est reparti dans la journée pour cause de maladie, il est impératif de prévenir le périscolaire de son absence, par mail <u>enfance@ville-ormes.fr</u> ou © 02 38 74 62 24

Les certificats médicaux ne sont plus demandés et acceptés. Il est impératif d'envoyer au service périscolaire un mail dès le premier jour de l'absence de l'enfant.À défaut, les jours d'absences seront facturés.

ANNULATION

Les inscriptions sont fermes et définitives, il est néanmoins possible d'annuler le vendredi précédent une nouvelle semaine (au plus tard à 18h). Toute annulation dans une semaine commencée est facturée. Il est impératif d'envoyer un mail : enfance@ville-ormes.fr.

TARIF: 2023/2024

LETTRE QUOTIENT	APS MATIN	APS DU SOIR
A1	1,83 €	3,22€
A2	1,69 €	2,96 €
В	1,54€	2,71€
С	1,54 €	2,71€
D	1,54€	2,71€
E1	1,37 €	2,47 €
E2	1,37 €	2,47€
F	1,37 €	2,47 €
G	1,37 €	2,47€
Н	1,37 €	2,47 €
1	1,37 €	2,47€
ENFANTS EXTÉRIEURS	1,83€	3,22€

i

RESPONSABLE APS MATERNELLE:

VIRGINIE LUCAS

06 88 16 76 38 - 02 38 74 18 70 enfance@ville-ormes.fr

RESPONSABLE APS ÉLÉMENTAIRE :

TONY BÉRAULT

© 06 88 16 76 41 - 02 38 74 66 61 enfance@ville-ormes.fr



LES INSCRIPTIONS:

- Pour les mercredis, 2 modes d'inscription : soit au mois soit à l'année.
- Pour les vacances scolaires, l'inscription se fait à la semaine. Néanmoins, il est possible de retirer une journée dans la semaine.

Les inscriptions sont prises en compte en fonction du nombre d'encadrants et de la capacité des locaux.

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT:

Les parents doivent signaler par écrit en début

d'année les modalités de sortie de l'enfant. Si l'enfant part seul ou avec un tiers, une autorisation écrite doit être spécifiée sur la fiche de renseignements.

VACANCES SCOLAIRES:

Les horaires :

L'accueil du matin a lieu de 7h30 à 8h45 L'accueil du soir a lieu de 17h15 à 18h

Les parents doivent emmener et venir chercher leur(s) enfant(s) aux APS habituels :

- Ecole maternelle pour les enfants scolarisés
 - de la Petite Section à la Grande Section de maternelle
 - Ecole élémentaire pour les enfants scolarisés du CP au CM2

LES MERCREDIS:

2 possibilités :

- Journée continue : de 7h30 à 18h30 avec repas, à la Canaudière.
- Mercredi matin sans repas : de 7h30 à 12h30 :

Les enfants iront à la Canaudière.

L'accueil du matin a lieu de 7h30 à 8h45 et les parents peuvent venir chercher les enfants de 12h à 12h30 à la Canaudière.



ABSENCES / ANNULATION:

Pendant les vacances scolaires

« Pour toute annulation avant une semaine commencée, 2 jours seront facturés par semaine annulée. L'annulation doit être adressée à la Direction par courrier ou par mail : enfance@ville-ormes.fr. Toute annulation faite dans une semaine commencée sera facturée. Toute inscription est considérée comme définitive. »

Seules les absences justifiées par un certificat médical, remis dans les 72 heures, ne seront pas facturées.

Le justificatif est à remettre au bureau administratif de l'Accueil Périscolaire maternel aux heures de permanence ou à envoyer par mail à : enfance@ville-ormes.fr

Pour les mercredis

Toute annulation dans le mois sera facturée.

Si l'enfant est malade sur plusieurs jours consécutifs, 1 journée de carence sera retenue (le 1er jour) et à partir du 2e jour, les réservations ne seront plus facturées.

Exemple: votre enfant est malade le mardi et le mercredi: 1er jour de carence, le mardi facturé, le mercredi 2e jour, l'absence ne sera pas facturée





TARIF: 2023/2024

LETTRE QUOTIENT	JOURNÉE COMPLÈTE VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDI	ENFANTS ALLERGIQUES	MERCREDI MATIN	NUITÉES AU CENTRE
A1	16,75€	13,94 €	6,05€	3,39€
A2	15,37€	12,78€	5,54€	3,39€
В	13,98€	11,64 €	5,14 €	2,24€
С	12,61€	10,47 €	4,63€	2,24€
D	11,23 €	9,32€	4,12€	2,24€
E1	9,41€	8,17 €	3,63€	1,12€
E2	6,31€	5,70€	3,18 €	1,12€
F	5,67 €	4,80€	2,54 €	1,12€
G	5,09€	3,95€	1,97 €	1,12€
Н	4,45€	3,05 €	1,35€	1,12€
1	2,77€	2,19€	0,75€	1,12€
ENFANTS EXTÉRIEURS	Suivant quotient + partie fixe de		Suivant quotient familial + partie fixe de 10 €	Suivant quotient familial
ENFANT DE BUCY- ST-LIPHARD	Suivant quotient + partie fixe de		Suivant quotient familial + partie fixe de 3,50 €	Suivant quotient familial

i

RESPONSABLES ACCUEIL DE LOISIRS MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE :



Le Club Adoloisirs est situé dans l'extension de la salle Rabelais (salle des fêtes). L'entrée se fait par la Rue des Trois Cornets.

Il est ouvert durant les vacances scolaires de 8h30 à 18h avec un accueil de 8h30 à 9h30 et de 17h à 18h.

LES INSCRIPTIONS:

Il faut:

- Être âgé de 11 à 14 ans
- Être collégien
- Habiter ORMES ou BUCY-SAINT-LIPHARD ou BOULAY-LES- BARRES ou BRICY

Le programme ainsi que le bulletin d'inscription sont envoyés aux familles par mail et consultables sur l'Espace Citoyens.

Pour l'inscription, il est obligatoire de remplir une fiche de renseignements et une fiche sanitaire (renouvelées chaque année), de fournir la photocopie de l'assurance extrascolaire et des vaccins. Les inscriptions sont à déposer aux heures de permanences à l'APS maternel ou via l'Espace Citoyens et se font à la semaine. Tous les documents peuvent être imprimés via l'Espace Citoyens.

NOUVELLES TRANCHES DU QUOTIENT ET PARTICIPATION DES FAMILLES : TARIF : 2023/2024

LETTRE QUOTIENT	PARTICIPATION DES FAMILLES PAR JOURNÉE D'ACTIVITÉ	NUITÉE AU CLUB ADOS
A1	22,84 €	3,39€
A2	20,96 €	3,39€
В	19,06 €	2,24€
С	17,17 €	2,24€
D	15,29 €	2,24€
E1	10,52 €	1,12 €
E2	7,45€	1,12€
F	6,65 €	1,12 €
G	5,77 €	1,12€
Н	4,99 €	1,12€
1	4,21€	1,12€
ENFANTS EXTÉRIEURS	Suivant quotient fa + partie fixe de 1	
ENFANT DE BUCY- ST- LIPHARD	Suivant quotient fa + partie fixe de	



RESPONSABLES CLUB ADOLOISIRS:

ANNE CONAN

📞 06 88 16 74 86 - enfance@ville-ormes.fr

JEUNESSE

LA SALLE JEUNESSE

POUR LES 12-17 ANS

INSCRIPTION ET ADHÉSION :

Coût: 10 € pour une année.

La salle jeunesse est ouverte aux jeunes de 12 à 17 ans pendant le temps scolaire et aux jeunes de 14 à 17 ans pendant les vacances scolaires.

Les horaires pendant le temps scolaire (12/17 ans):

- Le mardi de 16h30 à 19h00, (projet jeunes informations – documents...)
- Le mercredi de 13h30 à 19h00,
- Le jeudi de 16h30 à 19h00,
- Le vendredi de 16h30 à 19h00
- Le samedi de 13h30 à 19h00, 1 semaine sur 2.

Les horaires pendant les vacances scolaires (14/17 ans) :

- Du lundi au vendredi de 14h30 à 19h
- + 1 soirée/semaine de 19h à 22h

La Salle Jeunesse trouve à côté du Club Ados. L'accès se fait par le parking de la salle François Rabelais.

Objectifs:

Ce lieu d'accueil pour les jeunes de 12 à 17 ans permet aux jeunes de se rencontrer, d'échanger, de découvrir des activités ludiques, culturelles et sportives. Il permet de monter des projets et sert à diffuser de l'information et faire de la prévention. Le jeune peut entrer et sortir de l'espace jeunes comme il le souhaite.

CARTE PASS'SPORTS:

Les jeunes Ormois âgés de 14 à 17 ans, peuvent bénéficier de 13 sorties gratuites dans l'année. Pour cela, ils doivent acheter une carte PASS' SPORTS au prix de 13 € à l'Accueil Périscolaire Maternel les mercredis de 8h45 à 11h45 et de 14h à 18h et du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 avant le début de chaque vacances scolaires. La carte PASS'SPORTS donne droit à : 3 entrées piscine + 2 entrées bowling + 3 entrées patinoire + 2 entrées cinéma, 2 entrées tennis et 1 activité au choix (Laser Game, karting ou Climb'Up)



RESPONSABLE **JEUNESSE: ANNE CONAN** ANIMATRICE **SALLE JEUNESSE**

ELODIE FILIATRE

Q 02 38 74 62 24 - **Q** 06 88 16 77 03 enfance@ville-ormes.fr

CLASSES DE DÉCOUVERTES / SÉJOURS LINGUISTIQUES

Dans le cadre de leur scolarité, les élèves scolarisés en maternelle, élémentaire, au collège ou au lycée, dans l'enseignement public ou privé sont amenés à partir en classe de découverte ou à faire des séjours linguistiques. Pour cela, la Municipalité d'Ormes propose de participer au financement de ces séjours. La participation fixe de la commune s'élève à 25 % pour tous les jeunes habitants d'Ormes.

Les tarifs sont appliqués selon le quotient familial :

- Pour les classes de découverte, cela vaut pour un séjour d'au moins 5 iours avec nuitées
- Pour les séjours linguistiques, l'aide est versée à partir du cinquième jour, dans la limite de 610 € pour la participation totale de la commune.

La participation de la commune est versée directement à l'organisme

LETTRE QUOTIENT	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
A1	100 %
A2	92 %
В	83 %
С	75 %
D	67 %
E1	59 %
E2	59 %
F	50 %
G	42 %
Н	33 %
	25 %

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

La Ville d'Ormes participe financièrement à la formation « conduite » de jeunes candidats au permis de conduire. Ce dispositif ne concerne que le permis B.

Pour qui ?: Tous les jeunes de 15 à 25 ans, sans conditions de revenus, ayant obtenu leur code de la route, domiciliés à Ormes à titre personnel ou chez leurs parents.

Comment faire ? : sur présentation de l'attestation de réussite au code de la route, le candidat pourra déposer la demande de bourse auprès de la mairie. Le dossier est à retirer en Mairie ou sur le site Internet de la ville : www.ville-ormes.fr.

Conditions: En contrepartie du bénéfice de la bourse, le jeune effectuera une contribution citoyenne auprès de services municipaux ou d'associations locales acceptant de participer au dispositif. La durée de la contribution citoyenne est fixée à une journée ou deux demi-journées. Dans l'exercice de son activité dans un service municipal, le jeune sera encadré par un agent municipal et aura le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Dans l'exercice de son activité au sein d'une association, le jeune sera encadré par un tuteur et aura le statut de bénévole.

Montant de la bourse : 150 €. La bourse ne sera versée qu'une seule fois (et en une fois), lorsque la contribution citoyenne sera effectuée et après obtention du permis de conduire.

La commission Citovenneté est souveraine dans ses décisions et se réserve le droit de refuser le bénéfice de la bourse aux auteurs d'actes répréhensibles ayant causé un préjudice à la collectivité. De même, dans l'hypothèse où le jeune ne respecterait pas un de ses engagements contractuels, la bourse sera annulée de plein droit.

Contact et Renseignements: Madeline PENVERNE, Médiatrice Citoyenneté

2 02 38 70 85 20 - 06 30 59 52 28 - madeline.penverne@ville-ormes.fr

BOURSE ÉTUDIANTS

Un financement pris en charge par la commune pourra être accordé, après examen du dossier, et une fois par année scolaire, à tout jeune étudiant dont la situation remplit les conditions suivantes:

- L'étudiant et ses parents doivent être domiciliés à Ormes,
- Le jeune étudiant effectue des études supérieures postbac ou un stage non rémunéré d'un mois minimum dans le cadre d'une formation obligatoire postbac.
- L'âge « limite » de la personne qui souhaite faire une demande de bourse est fixé à 25 ans (date

Pièces à fournir :

Un dossier devra être retiré à l'accueil de la mairie et rapporté, le 30 avril de chaque année au plus tard, avec les pièces suivantes :

- Certificat de scolarité (année en cours),
- Pour les stagiaires, la convention de stage et une attestation de fin de stage,
- Budget global de la formation/stage,
- Une lettre de motivation qui devra expliquer le champ d'activité des études supérieures ou du stage.
- Une convention école ou employeur si le jeune suit un cursus en apprentissage

• Un certificat de non cumul d'aide si les parents sont séparés et si l'un d'eux n'habitent pas Ormes

Les dossiers seront instruits au cas par cas.

Le barème :

- De 0 à 40 km = 150 €
- De 41 à 200 km = 250 €
- De 201 à 500 km = 460 €
- Plus de 500 km = 610 €
- En Europe quel que soit le pays = 610 €
- Hors Europe quel que soit le pays = 1 070 €

REPRISE DES COURS LA SEMAINE DU 18 SEPTEMBRE 2023

Inscription des nouveaux élèves dans la limite des places disponibles. Dossier d'inscription disponible à l'accueil de la Mairie d'Ormes et sur <u>www.ville-ormes.fr.</u>

L'école de musique d'Ormes accueille prioritairement les enfants (dès l'âge de 5 ans) et les adultes (dans la limite des places disponibles). Le cursus comprend l'apprentissage d'un instrument, la formation musicale ainsi qu'une pratique collective participant à une formation complète de l'apprenti musicien ; l'enseignement vise le développement du jeu en groupe. L'équipe pédagogique est issue des conservatoires et est diplômée. Par ailleurs, les professeurs mènent une vie artistique personnelle qui contribue au dynamisme des enseignements

DISCIPLINES ENSEIGNÉES: Flûte traversière / hautbois / clarinette / saxophone / trompette / cor / trombone / tuba / guitare / accordéon / piano / violon / alto /

guitare / accordéon / piano / violon / alto / violoncelle / contrebasse / batterie-percussions.

- L'Orchestre d'harmonie et la chorale sont ouverts aux élèves et musiciens amateurs non-inscrits à l'école de musique.
- Des Ateliers de musiques actuelles, de jazz et de Musiques Assistées par Ordinateur à destination des élèves et des musiciens amateurs sont proposés.

Pratiques collectives: orchestres d'harmonie, ensembles, musique de chambre, chorales enfants et adultes.

Les enfants et adultes non domiciliés à Ormes ont, sous réserve d'acceptation de leur demande de dérogation, la possibilité d'accéder aux disciplines enseignées à l'école de musique d'Ormes avec un tarif spécifique. Les personnes intéressées sont invitées à se renseigner auprès du Directeur de l'école de Musique.

Réductions et gratuité pour les Ormois :

Réduction de 40 % au 2° enfant inscrit, de 70 % au 3ème enfant inscrit, gratuité de la scolarité à partir du 4° enfant inscrit, réduction de 70 % aux adultes participant à l'orchestre d'Harmonie.



TARIF: 2023/2024

ENFANTS ORMOIS ET RÉSIDENTS DES 3 B

(Boulay-les-Barres, Bricy, Bucy-Saint-Liphard)

Formation musicale (FM) ou éveil	88 €
Cursus complet (FM + instrument + pratique collective)	170€
Cursus complet + 2 instruments	225€
Parcours personnalisé (instrument + pratique collective)	170€

ADULTES ORMOIS ET RÉSIDENTS DES 3 B

(Boulay-les-Barres, Bricy, Bucy-Saint-Liphard)

Formation musicale (FM)	110€
Cursus complet (FM + instrument + pratique collective)	187 €
Cursus complet + 2 instruments	274€
Parcours personnalisé (instrument + pratique collective)	187 €

Location d'instrument pour les Ormois et résidents des 3B : forfait annuel par élève Ormois : 110 €

ENFANTS RÉSIDENTS DANS UNE AUTRE COMMUNE

Formation musicale (FM) ou éveil	137 €
Cursus complet (FM + instrument + pratique collective)	246€
Cursus complet + 2 instruments	312€
Parcours personnalisé (instrument + pratique collective)	246€

ADULTES RÉSIDENTS DANS UNE AUTRE COMMUNE

Formation musicale (FM)	170€
Cursus complet (FM + instrument + pratique collective)	323€
Cursus complet + 2 instruments	437€
Parcours personnalisé (instrument + pratique collective)	323€

Location d'instrument pour les personnes hors commune : forfait annuel par élève Ormois : 187 €

PRATIQUE AMATEUR SEULE

Ensemble instrumental	61€
Chorale	45 €
Harmonie	45€



ACTION CULTURELLE

Des rendez-vous culturels sont proposés tout au long de l'année : expositions, spectacles, concerts, festivals, théâtre, fête de la musique, etc. Un programme est distribué dans les boites aux lettres chaque trimestre et relayé par l'application Citykomi, la page Facebook de la Ville d'Ormes ainsi que sur le site Internet. En 2024, les Ormois seront invités à venir découvrir l'Écosse à l'occasion du Festival Rencontre. Entrées aux manifestations offertes par la Municipalité.



AFFAIRES CULTURELLES RESPONSABLE DE SERVICE : HENRI DUPONT

1 02 38 70 83 14 - 06 08 41 60 98 culture@ville-ormes.fr - culture@ville-ormes.fr

Toutes les informations sur <u>ville-ormes.fr</u>



MAISON DE LA POLYCULTURE

La maison de la polyculture située 19 rue des Chabasses à Ormes met en lumière une sélection d'outils, témoins du travail

> agricole aux 19e et 20e siècles. Des espaces dédiés à la vigne, au pain et au miel attendent le visiteur. Depuis septembre 2019, le four à pain entièrement restauré permet des actions destinées à un large public.

Un espace jeunesse offre la possibilité de visites en famille et des ateliers ponctuels sont proposés aux enfants certains mercredis de l'année. N'hésitez

pas à vous renseigner.

Horaires et informations pratiques :

- Ouvert tous les mercredis après-midi de 14h à 17h et les autres jours sur rendez-vous
- · Visites guidées ou animations pédagogiques : sur réservation au 06 30 59 52 28 ou mdp@ville-ormes.fr
- Ouverture à l'occasion d'évènements culturels ou patrimoniaux : journées européennes du patrimoine, nuit des musées, Festival Rencontres, Ateliers découverte, Ateliers zéro-déchets
- · Ateliers du mercredi et chasses aux trésors pour les enfants

Entrée gratuite



MAISON DE LA POLYCULTURE RESPONSABLE: HENRI DUPONT MÉDIATRICE: MADELINE PENVERNE 📞 06 30 59 52 28 - mdp@ville-ormes.fr



BIBLIOTHÈQUE

Horaires

- lundi de 14h à 18h
- mercredi de 9h 18h
- vendredi de 13h30 à 17h30
- samedi de 9h30 à 12h30

De nombreux rendez-vous sont fixés tout au long de l'année à la bibliothèque municipale d'Ormes.

LA « CABINE À LIVRES »

24 et 7 jours sur 7, la cabine à livres vous permet d'emprunter gratuitement et sans inscription le livre de votre choix, le lire à votre rythme, puis le remettre ou en déposer d'autres pour que d'autres Ormois puissent en profiter.

Une seule devise : « Faites passer les livres et le plaisir de lire », vous n'avez plus qu'à sauter le pas et à emprunter un livre pour cultiver votre soif de lecture!

Vos dons de livres à la bibliothèque Arthur-Rimbaud sont les bienvenus pour faire perdurer ce service fondé sur le civisme et le partage.





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE RESPONSABLE DE SERVICE: CATHERINE LACROIX

Q 02 38 70 85 55

bibliothèque-a.rimbaud@ville-ormes.fr